

Monographie
Commune de Beateville.
Canton et Arrond^t de Villefranche.
J. L^{te} Garonne
1885



B2
4^e
(566)



Beauneville.
Vue du Midi



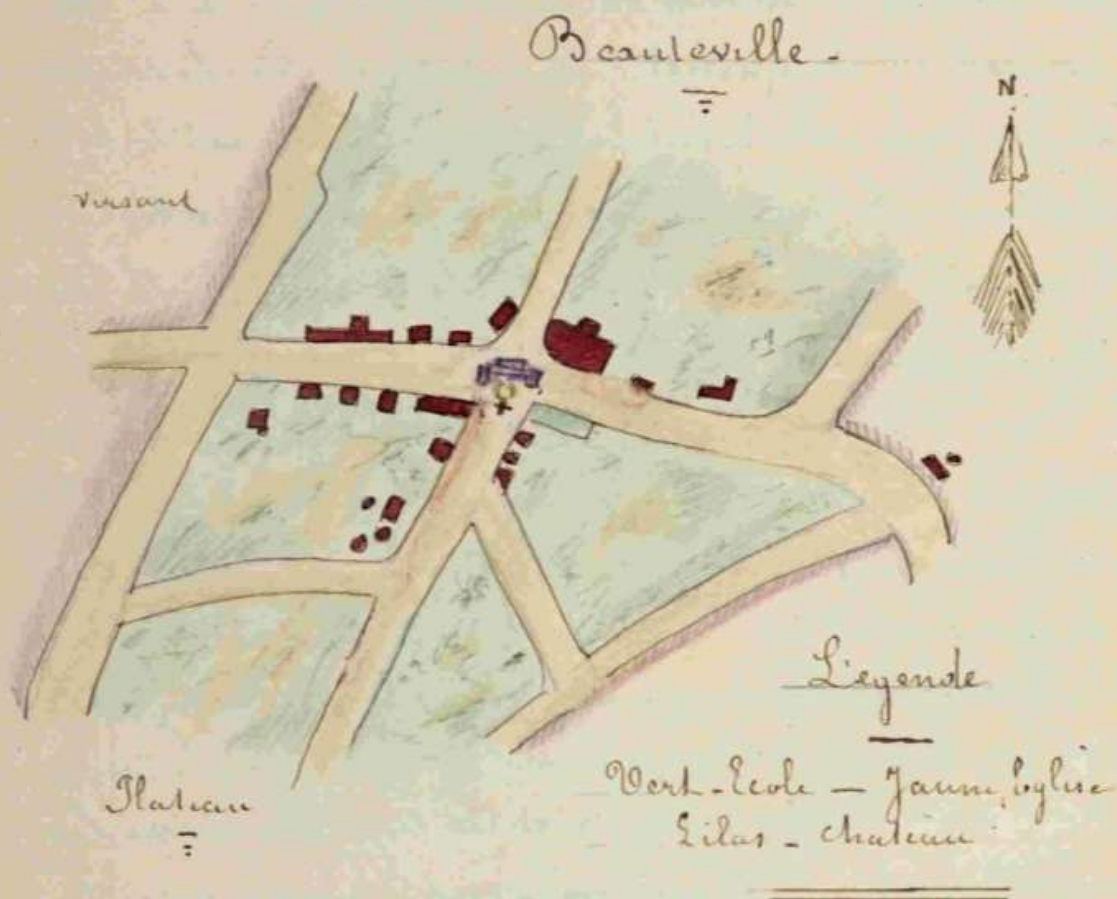
Monographie

1

La commune de Beauterille est située au confins du Département de la H^{te} Garonne, au Sud-Est de ce Département. Elle est limitée - au Nord, par la commune de Kemmerille; au Sud, par celle de St-Michel de-Lanex (Aude); à l'Est, par celle d'Avignonnet; et à l'Ouest, par les communes de Lagarde de Montclar. Son étendue est de 459-hectares. La distance de son chef-lieu de canton et d'arrondissement est de 10 Kilomètres, et celle de son chef-lieu de Département, de 40 Kilomètres.

Le village est assez agréablement assis sur une mamelon d'un accès facile, appartenant au Plateau du Lauragais. Du point culminant de ce plateau, la vue s'étend au loin, vers le midi, dans le Département de l'Aude, et le panorama qui s'en détache offre au spectateur un coup d'œil ravissant. La vue peut ensuite se reposer avec satisfaction sur les alentours du village qui sont d'une propreté et d'une tenue remarquables. L'intérieur du village est moins gai: Le château féodal qui occupe le centre, avec ses tours crénelées et ses verrières fermées, donne à l'ensemble un aspect triste et isolé. Les maisons tombant de vétusté qui l'entourent, et qui semblent n'être encore debout

que pour rappeler aux habitants la tyrannie
 de l'ancien régime, ajoutent à ce tableau quelques
 choses de lugubre qui serre le cœur. Les autres
 quartiers du village sont plus vivants et forment
 un tableau bien vite la monotonie de l'intérieur.
 En somme le séjour de Beaulieu n'est
 point désagréable.



Le sol est très fertile et la récolte
 annuelle y est presque toujours abondante. La
 partie basse de la commune surtout, qui est arrosée
 par le l'Hers-mont, est d'un rapport excellent.
 Le cours d'eau, à part ses crues fréquentes, quelquefois

Dévastatrices, est une précieuse ressource pour le pays en temps de sécheresse. Cependant l'eau ne manque pas: Les habitants sont abreuvés par de nombreux puits et par deux fontaines dont l'eau est très potable.

Le climat laisse un peu à désirer. Les vents y règnent perpétuellement et le vent du midi ou vent d'autan surtout, est un véritable fléau pour le pays. Les pluies y sont rares, du moins elles ne tombent presque jamais en temps opportun. La température y est assez rude: Le froid est très vif sur le plateau et pénétrant dans la partie basse. Les chaleurs y sont moins mauvaises, et il n'y a guère que le mois d'août à redouter. Cependant la salubrité ne laisse rien à désirer et les habitants jouissent d'une robuste santé.

II

La population de Beaufortville est de 226 habitants et peut être répartie ainsi:

Population par Section.

			repost	200
1 ^o Village	163	7 ^o Cammagot		1
2 ^o La Guirande	7	8 ^o Bataillon		1
3 ^o St Andrieu	8	9 ^o Jean Brun		3
4 ^o Westre antony	3	10 ^o Barutel		3
5 ^o Laborie	12	11 ^o Barutillon		3
6 ^o Gabalda	2	12 ^o Parlante		7
à reporter: 240				
				Total: 226

Ce chiffre tend à diminuer par suite du manque de travail. Les plus grandes propriétés de la commune sont exploitées par des fermiers qui se suffisent, et les habitants besoynent sont souvent sans travail. De là vient l'émigration et c'est ainsi que dans une période de quelques années seulement, la population s'est réduite d'un tiers.

Tableau Comparatif

En 1852 le village comptait 212 habitants. Les fermes avaient un personnel plus nombreux. Le chiffre de la population de cette année (1852) s'élevait à 304 habitants.

La commune est administrée par un maire assisté d'un conseil municipal composé de 10 membres. Il n'y a pas d'autres fonctionnaires que l'instituteur, secrétaire de Mairie et le garde-champêtre.

Pour les cultes, la commune est desservie par un prêtre résident; les finances par le percepteur de la perception de Gardouch; et pour les postes et télégraphes, par les bureaux de Villefranche son chef-lieu de canton. La valeur du centime est de 35 francs, le revenu annuel est de 315 fr. environ.

III

Les procédés de culture n'offrent rien de bien particulier. On procède ici un peu comme partout : Assollements alternés. Pas de jachères. La terre ne reste jamais inactive. Intercultures des récoltes - épuisantes avec les récoltes salissantes, pour les plantes qui ombragent fortement le sol. Semailles à la volée de de -
 Le sol de Beaufortville étant composé généralement d'un terrain font, et d'argile dominant de beaucoup cette composition, les travaux de labour sont très coûteux et nécessitent de nombreuses opérations. Il ne faudrait pas penser de fouiller le sol avec des charrues à l'ancien système. Il faut ici des instrumens solides et de gros bœufs pour les traîner. Les productions du sol sont très variées, mais les principales cultures sont le Blé. le Maïs. On y cultive aussi avec succès plusieurs autres céréales et les prairies artificielles y viennent parfaitement bien.

Répartitions des productions
 A quelque chose près

1 ^o . Blé	2525 ^h	7 ^o . Pommes de terre	385 ^h
2 ^o . Maïs	3615 ^h	8 ^o . Vin	568 ^h
3 ^o . Avoine	125 ^h	9 ^o . Fourrages	4500 qu.
4 ^o . Fèves	435 ^h	10. Les arbres fruitiers sont	
5 ^o . Haricots	112 ^h	nombreux, mais ils produisent	
6 ^o . Pois	15 ^h	peu à cause du vent d'autan.	

Les bois sont assez rares et le reboisement n'est pas un intérêt local. On donne la préférence à la vigne dont la plantation se fait avec succès, malgré l'apparition du *Phylloxera* qui a commencé ses ravages en 1883.

L'élevage du bétail constitue la principale industrie des habitants de Beauterive. Chaque ferme, ou à peu près, possède son troupeau de moutons, et les étables sont toujours bien garnies de toute espèce d'animaux domestiques.

Le pays est très giboyeux. Les lièvres, les lapins, les perdrix, semblent se convenir tout particulièrement dans le pays. Les autres oiseaux de passage tels que, cailles, bécasses, grues etc) sont plus rares. Cependant les chasseurs sont relativement peu nombreux. La pêche est préférée, et soit par esprit d'économie ou d'agrément, en temps d'été, le dimanche, il n'est pas rare de voir un certain nombre de pêcheurs alignés sur les bords de l'Herse qui est très poissonneuse et qui fournit un poisson excellent.

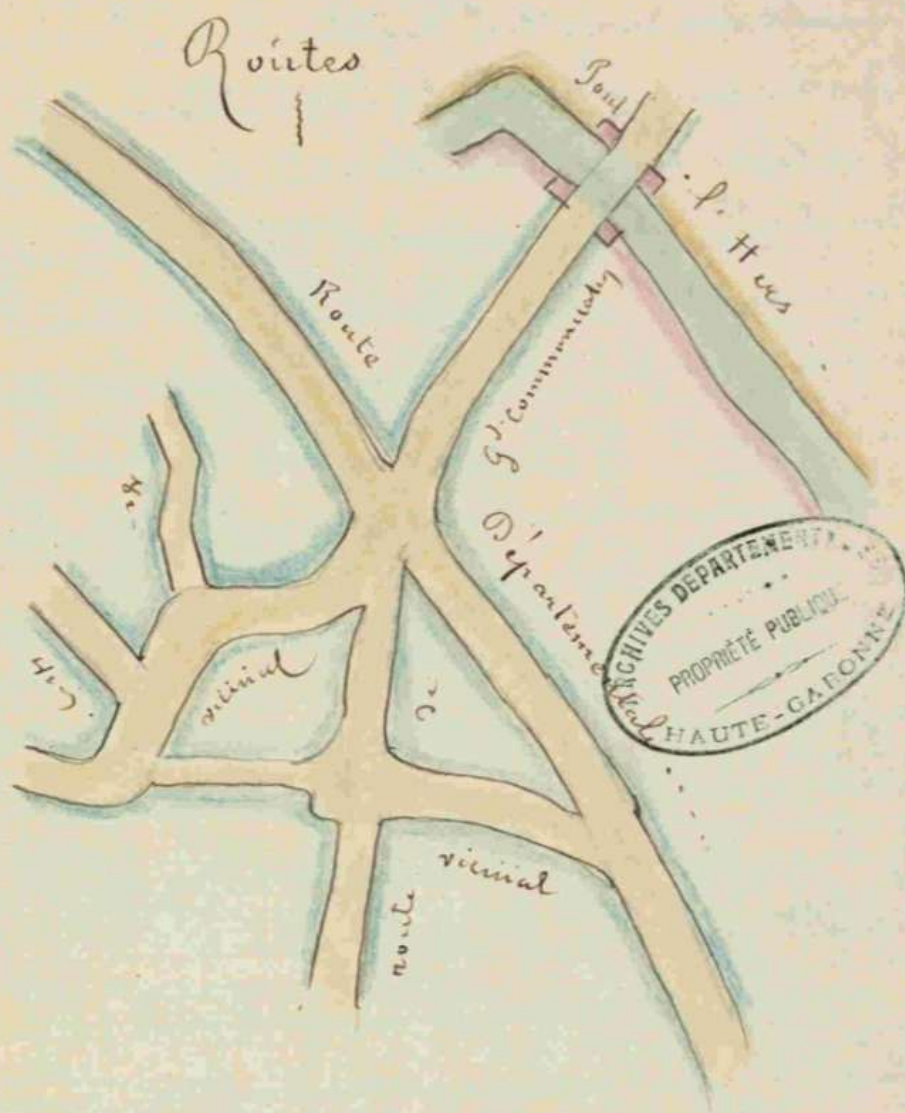
La commune n'est pas riche en mines, carrières, manufactures. Elle n'a simplement qu'un moulin à vent pour les besoins de la localité.

Il n'en est pas de même pour les voies de communication. Elles sont nombreuses. Le territoire communal est traversé par deux belles routes.

1^o La route de Grande Communication n^o 20, de Revel

à Mayères, construite en 1864, avec un pont sur
 l'Herse dont la construction ne remonte qu'en 1873.

2°. La route Départementale n° 10, de Toulouse
 à Mirepoix, construite en 1830, avec plusieurs
 embranchements.



Mais si les voies de communication sont
 faciles, les moyens de transport manquent. Il n'y a
 ni voitures ni diligences publiques. Le courrier de Salles-
 sur-Hers, seul, transporte les voyageurs au chef-lieu
 de canton où l'on rencontre la voie ferrée.

La commune ne fait aucun commerce, si ce

n'est celui de la vente des céréales qu'elle recueille
du bétail qu'elle élève. Les mesures sont celles
établies par notre système décimal.

IV.

D'après la légende, le village de Beautiville
tiendrait son nom de la position qu'il occupe sur
l'un des plus jolis plateaux du Lauragais, traversé
et entouré de belles routes. On croit même que
Beautiville est le diminutif de Belleville, attendu
qu'avant le passage des troupes de Simon de Montfort,
la commune avait une population relativement
importante. Quoiqu'il en soit, l'étymologie
s'explique naturellement par la situation et
par la beauté du site.

Avant la révolution, la commune dépendait
du District d'Arignouet, de l'arrondissement de
Mirepoix, de la Sénéchaussée du Lauragais, et du
Tribunal siégeant à Castelnaudary, résidence
du G^l Sénéchal.

Le Seigneur de Beautiville (Légué) -
était le Vassal du Seigneur de Montmaur auquel il
faisait hommage tous les ans d'une Poule blanche
placée sur un char, traîné par les plus jolis bœufs
du pays. L'attelage était ensuite conduit à
Montmaur par le Seigneur lui-même.

Le pays se prêtant aux combinaisons
militaires, a été visité plusieurs fois -

D'abord par les troupes de Jules César venant soumettre les Celtes; par les Sarrasins dont le gros de l'armée suivit la vallée de l'Hers-mort; par Louis venant faire la conquête de l'Aquitaine et de la Marbonnaise; par les Normands, les Anglais. - Enfin par les armées alliées, Anglo-Espagnoles en 1815.

L'histoire municipale depuis 1789, a suivi un cours régulier, rien de particulier n'est à signaler.

L'idiome est celui de Languedoc. Les chants sont ordinairement patriotiques. Cependant on aime à chanter les poésies patoises du pays.

Le Seigneur et la Bergère.

Musique de x — Dialogue Patois Paroles de Gr. L...

Mod.

A Dieu ma mi gnou nelt o, lu gerdas toue trou
 - prel. Ma lenc. ta boue d'ello, et prel. chie d'el castel. Di-
 gos ma Francissetto, qui l'attens per au cieun, toujours toule son
 - d'ello, le long d'aquinté - rieu. Es pas p'berbofres quetto que
 praysen tous mou lens, ni may l'aygo fres quetto. per prelehoue agni
 lens. Di gos berge nelt o - riquanto breu - nelt o
 De l'oumamiour as pas un ren de boue. - -

Le Seigneur et la Bergère.

1^{er} Couplete

Le Seigneur

Adieu ma mignounetto ---
 Ou gardas toun troupelet; ---
 Ilalene de ta boudetto ---
 Et protché del Castel. ---
 Digos ma mignounetto, ---
 Que t'attens per ay ciar? ---
 Toujours touto souletto, ---
 Le long d'cequeste rieu? ---
 Es pas l'herbo berdetto, ---
 Qui payssen tous moutons, ---
 Ni may l'aygo fresquello, ---
 Les pitehous agnelous? ---
 Digos Francisetto, ---
 Tiquanto brunetto, ---
 De toun amoureux, ---
 As pas un rendy-bous? ---

2^e Couplete

La Bergère

Moussu de ma boudetto
 Bonneysse le camé,
 Et c'ayieu soum souletto,

n'ey pas cap d'esouci.
 Nous moutons payssen l'herbo,
 Nous agnelous poulits,
 Nè randen touto fière,
 Qui sion tant d'ayou dits.
 Soum pla tranquilletto,
 N'ey pas à pensa;
 N'ey pas d'ansouiettes,
 Qui m'è faiso riba;
 N'ey pas cap d'intrigo,
 Soum honneste fillo,
 Ser un rendy-bous.
 N'ey pas d'amoureux.

3^e Couplete

Le Seigneur

Cependant m'è rapellé,
 Y a pas sijà long temps,
 Que le pitehou Supery,
 V'è faiso compliments.
 Ero dins le boucatgé
 D'un payssion tous moutons,
 A traver le fuillatgé,
 Bèsébi d'us poutoux.
 C'oun cor plé d'è flammé,

Eno coummo un jour
 Tout entiers toum amo
 Rayounabo d'amour, --
 Cè biny bergère, ---
 Qui soun pla coultère, --
 Et may pla jaloux, ---
 De' toum amoureux. --

4^e Couplet

La Bergère.

Moussu, bostie l'engatgé, --
 A loc de m'estouma ---
 De' Supéry l'oumbratgé,
 Dieu pas vous voffensa ---
 Ma prounis mariatgé, --
 Et Douma ban fianca, ---
 Et dins tout le billatgé, --
 Cadun pouyna dansa ---
 Calmax bostro coultère, --
 Calmax bostro furor, ---
 Car la pauvre bergère, --
 Vous dimando pardon. ---
 Qui pouindry vous fayre, --
 Per vous satisfaire, ---
 De' moum amoureux, --
 Siex pas vous jaloux.

5^e Couplet

Le Seigneur

Del Seigneur del billatgé,
 Me'coummeys les Drets;
 Coumeïns bi l'usatgé,
 Des premières proutets;
 Moum Dret es pla pus large,
 Et per tèt pla prouba, --
 Le soir del mariatgé, --
 Chouyou bendras coucha.
 Le Seigneur l'ouidoumo,
 Si l'engatgé Commanda,
 Et la prounis pitchoins,
 Es bies per l'escouta. ---
 Quant le Seigneur parlo,
 Soun esclabo trumblo, --
 Per soun amoureux, --
 Se met à ginoux. ---

6^e Couplet

La Bergère

Moussu, de bostro raco, --
 Ey entendut parla; --
 Qui bostre cor de glaco,
 Ero à redouta ---

Et tout le monde parle,
 De bostre cruantat;
 Ex piri qu'un monarque,
 De toutes redoutat. ---
 Malgré bostre hains, ---
 Bostre Cruetat, ---
 Jamay la bergère, ---
 N'aura al constant; ---
 Se'moun cor s'inflamme,
 Se'brile moun âme, ---
 Brile pas per vous; ---
 Es per moun amoureux.

7^e Couplet

Le Seigneur

Vous insultez croudaco,
 Fayto per rebouta; ---
 Une grande disgraco, ---
 A tu t'e'causara. ---
 Car de'toun moriatge, ---
 Caldra pas may parla; ---
 Supery le'boulatge, ---
 Donna s'eloignera; ---
 Et toute ma hains, ---
 Sur tu rejaillira; ---
 Ma benyence cruelle, ---
 Per tout t'e' signera. ---

Caldra pla, ma chère,
 Fille de Cithero,
 De'toun amoureux,
 D'oubliera les poutours.

8^e Couplet

La Bergère

Mouron, bostre puissance,
 Que'toutis la trembla; ---
 Et toute bostre science, ---
 Me'faran pas Cambia.
 Si Supery s'eloigne, ---
 Moun cor li'signera; ---
 A travers la campagne,
 Et, à vous pensera; ---
 Bostre plato benyence,
 A ris vous servira. ---
 N'avez pas la science,
 Qu'à vous m'e'baouonna,
 Jamay la bergère, ---
 Sera infidèle, ---
 A'toun amoureux, ---
 Jamay, et malgré vous

Autres chants du Pays.

La Marseillaise	En patois
Le chant du Départ	Le pischon mitrouy.
Victor noir	Les couzélous.
Yambetta	Ma Confession
Le claiou	La république
Le couvrit	

Les mœurs des habitants de Beaufortville seraient excellentes, si la plupart d'entre eux étaient plus hospitaliers & moins durs. Le culte est généralement respecté; les devoirs religieux s'accomplissent sans fanatisme et sans aucune espèce d'affectation. Par exemple ils sont d'une superstition révoltante. Il y a dans le pays une espèce de Néromancienne qui a la réputation d'évoquer les morts, et qui jouit d'une grande confiance. C'est cette vieille sorcière qui entretient cette superstition, qui est presque une honte pour le pays. Mais ce qu'il y a de plus triste, c'est que bien souvent cette superstition cause les plus grands malheurs. Ainsi quelqu'un tombe malade dans une famille, vite on accourt chez l'évoqueuse, alors que les soins d'un médecin seraient de la plus grande nécessité. On en revient presque toujours satisfait car elle promet une prompt guérison, si on suit de point en point toutes ses prescriptions. Il va sans dire que dans la note de la consultation, le curé n'est pas

oublié. Il a toujours la plus large part dans les bienfaits. Mais malheureusement après les prières, il arrive quelquefois que la maladie empire et que une catastrophe vient priver la famille — résolu, qu'elle aurait mieux fait de s'adresser à un Docteur. Et c'est ainsi que, de temps en temps, la Superstition fait ici quelque victime.

Parmi les anciennes habitudes conservées dans le pays, il en est une surtout qui caractérise tout particulièrement les habitants de Beaufort. S'ils aiment le travail avec passion, si l'ordre et l'économie sont la règle de leur conduite, ils aiment aussi à fêter largement. Les fêtes de famille sont nombreuses pendant l'hiver. Nous avons assisté à plusieurs de ces réunions; elles sont charmantes.

Les noces surtout se font ici avec une cachette tout particulière. On s'y prépare un mois à l'avance. Aussi le jour de la célébration du mariage, la métamorphose est complète; on ne reconnaît plus personne. A la sortie de l'église le coup d'œil est ravissant; on voit une longue file de Douceurs et de Douceurs, et à la suite une foule d'invités qui, musiquant tête, vont parcourir toutes les rues du village. Puis on s'arrête devant la demeure de l'un des époux où l'on danse le premier quadrille. C'est le signal des amusements qui, après le repas,

Devront continuer jusqu'à ce jour naissant.
 Personne ne se couche, pas même les nouveaux
 mariés qui doivent présider à tous les divertissements.
 Le lendemain on continue jusqu'à la nuit,
 et ce n'est qu'en ce moment que la liberté est
 rendue à chacun des convives et que les époux sont
 conduits à leur nouvelle résidence.

Les autres fêtes particulières se font
 aussi très bien. Mais celle qui se célèbre avec
 le plus d'éclat et le plus d'entrain, c'est sans
 contre dit, la Fête nationale du 14 Juillet. Il
 faut dire que la municipalité de Beaumont
 n'épargne rien pour relever l'éclat de cette
 fête si chère à tous les républicains. Le jour de
 la fête, si elle se rencontre un jour de semaine,
 on se contente de passer la nuit à illuminer les édifices
 publics et autres. C'est pour le dimanche
 après qu'est réservée la réjouissance populaire.
 La fête est annoncée la veille par les cloches
 de l'église que l'on met en branle et qui sonnent
 à toute volée. On dirait que ce jour là elles ont
 un son tout particulier et que leur joliet carillon
 est empreint d'une gaieté communicative.
 Le matin, ce sont encore ces filles de l'air qui
 annoncent aux habitants que le moment est
 venu de fêter dignement le plus grand jour

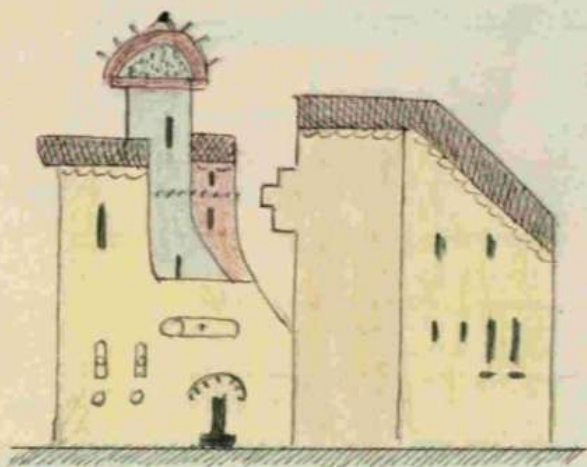
De la république française. Aussi dès l'aube naissante, toutes les maisons sont déjà parvoisées et chacun s'apprête à prendre sa large part de jouissance. Mais on peut être tranquille; la municipalité prévoyante a pensé à tout. Chacun aura sa part de joie et de plaisir: La jeunesse aura sa musique pour la danse; Les femmes auront leur jeu de croûte où elles pourront exercer leur adresse et gagner aussi une jolie robe de mérinos. Les enfants auront une distribution de pétards qu'ils lanceront ensuite à travers les jambes des danseurs; Enfin les hommes auront à leur disposition 2 hectolitres de bon vin avec pain, fromage, noix, pommes etc). Tout le monde sera satisfait. A dix heures du soir, les amusements seront interrompus pour aller admirer le feu d'artifice qui sera lancé à l'endroit habituel. Enfin à minuit, un punch magnifique sera offert à tout le monde et on choquera les vives aux refrains de la Marseillaise. Après quoi, chacun reprendra paisiblement le chemin de sa demeure. C'est ainsi que se célèbre tous les ans, la fête nationale à Beaufort.

Mais si les habitants font des largesses pour les jours de fête, il n'en est pas de même en temps ordinaire. L'alimentation alors laisse un peu à désirer. La plupart d'intérieurs se nourrissent mal quoiqu'ils soient dans l'aisance. On mange ici beaucoup de légumes farineux, peu de légumes et rarement de la viande de boucherie. Les Poulliers très en vogue dans le pays, et chaque famille n'est

saurait faire un bon repas sans avoir sur la table
le Willas traditionnel.

Les costumes du pays n'ont rien de particulier.
Beaucoup de blouses pour de Calvots; mais la propreté
est exemplaire. Le sexe féminin affecte bien un peu
de coquetterie mais c'est la maladie du jour.

Il n'y a dans la commune aucun monument
si ce n'est le château féodal dont nous avons parlé plus
haut, et la chapelle qui en dépendait, aujourd'hui
l'église de la paroisse. Cette construction féodale, et triste
mémoire, remonte au 13^{ème} siècle. Elle n'affecte ni même
une bien longue description. C'est une masse irrè-
gulière d'un style très original, mais bien conservée.



Château féodal.

Du château on communiquait à la chapelle
par une espèce de pont à la hauteur de la tribune
à laquelle il dormait avec. C'était là du reste la
place réservée de la famille du châtelain. Aujourd'hui
cette communication n'existe plus. On monte à la

Atribune par un escalier intérieur. La chapelle est d'un style ogival assez remarquable. La voûte qui s'incline du côté droit pour imiter le Jésus en Croix, est un peu trop basse. Cependant cette construction mérite d'être vue. L'horloge de la chapelle n'est pas moins à remarquer. Elle est construite avec une telle simplicité, qu'on se demande comment une combinaison si simple peut donner l'heure.



chapelle

Les archives communales ne remontent qu'à la révolution de 1789. Le registre des délibérations, du conseil municipal, le plus ancien, n'a été seulement qu'en 28 Octobre de l'an deux de l'ère républicaine. Voici ce qu'on lit sur la première page :

Commune de Beautiville

District de Villefranche

H^{te} Garonne.

L'an deux de l'Ère Républicaine
Liberté, Égalité.

Vivre Libre ou Mourir.

Régistre des Délibérations
Membres composant le Conseil Général.

Gabalda J^e maire - Maire.

Bourel J^e, Barquis François
Officiers Municipaux.

Antoine Wilh's gouverneur de la Comm.
Notables.

Capdeville maire - Rey Bernard.

Cazenave Jean - Bordes Jean.

Wariny Guillaume - Boure' Jean.

Tinaut de la commune de Gardouch
Greffier.

Wilh's Jean, sergent de la Comm.

Au nom de la Gloire

De l'Être Suprême.

Les Documents qui existaient à cette
époque ont disparu ou ne sait trop comment.
Cependant quelques papiers ont été retrouvés
au château, mais ils n'ont d'aucune utilité.

Annexe au titre IV.

Enseignement.

La commune de Beautiville avait été
déshéritée de tout enseignement jusqu'à l'année 1831.

Mais à cette époque la municipalité songeait sérieusement à avoir une école primaire. Voici la première délibération du conseil municipal à ce sujet :

L'an mil huit cent trente un le quatre du mois de Mars,

Le conseil municipal de la commune de Beautiville réuni aux plus forts contribuables de la dite commune, en vertu de l'autorisation de M. le Sous-Préfet en date du 23 Mars dernier.

Présents M. M^{rs} : Ardenne, Arnould, Vieu, Darnaud gabriel, Létche p^r, Cazabrabe, Ramade, Bertrand, Germa, abadie. Darnaud, Guilhard, Cousi, Baquie, Gabalda, Germa, audrie, Milhès (s). .

M. L. Mare lue a donné lecture de la lettre sus mentionnée de M. le Sous-Préfet qui autorise la 4^e réunion pour prendre une délibération, — concernant l'acquisition de la maison appartenant aux pauvres de Beautiville et de Caignac; 2^e d'un rapport dressé par M^e Cambon notaire à Villefranche, portant l'estimation à la somme de 2100 francs.

Considérant que la maison des pauvres de Beautiville et de Caignac, et ses dépendances est à la veille d'être vendue, et qu'il conviendrait que la commune de Beautiville en fit l'acquisition, puisqu'elle y trouverait des établissements qui lui

manquent, tels que le logement de l'instituteur, salle pour l'instruction, et salle pour la Mairie, puisque M. Leffranc est obligé de réunir le conseil municipal chez lui à défaut de maison communale.

Considérant que les pauvres de Brauterville et de Caignac consentiraient à la vente du Bâtiment immeuble au prix de 2100 francs, porté sur la 9^e Estimation.

Considérant que le prix de l'acquisition projetée, coût et intérêt jusqu'à parfait paiement, se porte d'après les calculs que nous en avons faits, à la somme de 2450 francs, et que pour parvenir au paiement de cette somme, il faudrait une imposition Extraordinaire sur tous les contribuables de la commune, tant que sur les contribuables fonciers que sur la personnelle, celle de 414 francs par an et cependant l'espace de six années, à compter de la présente année 1831. C'est sur quoi le Conseil est prié de Délibérer:

Le Conseil Délibérant.

Qu'il a été fait par M^r le Maire;

Après avoir pris connaissance de tous les Documents sus mentionnés, Est unanimement d'avis de prier l'autorité Supérieure d'autoriser la commune de Brauterville à faire l'acquisition de la maison des pauvres de Brauterville et de Caignac au prix de l'estimation portée dans le rapport de M^r Combou

notaire à Villefranche, le 5 avril 1830, et d'autre part la 4^e imposition de 2450 francs pendant les six années, à raison de 414 f. par année pour parvenir au but désiré, c'est-à-dire pour parvenir au parfait paiement de l'immeuble.

Ainsi Délibéré à Beaufortville ce 7.

Copie Conforme.

La présente Délibération fut approuvée et la commune de Beaufortville eut enfin sa première maison d'école. Mais elle ne put obtenir la nomination d'un instituteur tout de suite.

Autre Délibération à ce sujet.

3 Janvier 1836.

Dans cette Délibération M^r Le Maire expose à l'assemblée, qu'en attendant que la commune puisse avoir un instituteur, il se propose de louer la maison d'école et ses dépendances. Le montant de cette location dit-il, viendrait grossir les ressources communales et permettrait de continuer les réparations qui réclament encore cet immeuble.

Le conseil approuve le projet de M^r Le Maire.

Autre Délibération

28 Août 1837.

M^r Le Maire met sous les yeux de l'assemblée la Délibération de ce jour prise par le comité local d'instruction primaire de Beaufortville, portant demande en autorisation d'obtenir la nomination de M^r Monfray instituteur pour la commune de Beaufortville.

Le conseil municipal met le même vœu
la délibération reçoit une solution favorable.

Installation de L'Instituteur :

L'an mil huit cent trente sept le vingt
Septembre de la même année à dix heures du matin
Nous soussigné, maire de Beauterille,
délégué par une lettre de M^e Le Sous-Préfet, en
date du dix huit Septembre courant, me suis
rendu à la maison commune où après avoir
donné lecture de la lettre précitée à M^e Montfrain,
j'ai reçu son serment dans les termes suivants :
Je jure fidélité au roi des Français, obéissance à la charte,
constitutionnelle et aux lois du royaume, et j'ai installé
l'instituteur de Beauterille. Sur quoi nous avons
dressé le présent procès-verbal, les jour, mois et
an que dessus, que nous avons signé.

L'Instituteur

Le Maire

Montfrain

Bourrel

Les émoluments de l'instituteur
se composaient du traitement fixe (200) voté
par la commune et du produit de la rétribution
scolaire. Tout le taux était fixé selon l'âge de
chaque élève. Tous les instituteurs qui se sont
succédés et qui ont dirigé l'école avec ce mode
de traitement, n'ont pas été les plus malheureux.
Les communes avoisinantes n'ayant pas
d'école, fournissaient un nombreux contingent

à celle de Beautiville et la rétribution scolaire annuelle s'élevait à un chiffre assez rond.

Note prise sur un Carnet ayant appartenu à M^r Montfrais, premier Instituteur Communal.
Année 1839.

1 ^o Croisement fixe	200.
2 ^o 7 Elèves à 3 f. par mois - 11 mois.	231.
3 ^o 21 Elèves à 2 f. par mois - 11 mois	462.
4 ^o 21 Elèves à 1.50 p. mois - 11 mois	412.50
5 ^o Greffe	90.00
Total:	<u>1395.50</u>

Cette situation ne dura pas longtemps, puisque quelques années plus tard, les instituteurs emargeaient sur le budget du gouvernement. En 1847 la commune de Beautiville fut érigée en paroisse et ceda la maison d'école au Desservant, mais une nouvelle acquisition fut faite.

Délibération à ce Sujet.

1^{er} Août 1847.

M^r Le Maire dit à l'assemblée que la Commune de Beautiville ayant été érigée en paroisse, il faudra loger le Desservant. Il propose de transformer la nouvelle école en presbytère et de faire l'acquisition de la maison appartenant au 1^{er} Bilinguin pour loger l'instituteur et la dispenser en mairie communale. Le Conseil approuve le projet.

N. Le Maire et une nouvelle acquisition est faite.

Autre Délibération

— 19 Septembre 1848.

Dans cette Délibération N. Le Maire — expose au conseil que, telle qu'elle est, la maison nouvellement achetée, ne peut convenir pour maison d'école et fait connaître les réparations qu'il y aurait à faire pour l'approprier à cet effet. Un plan est dressé par M. Petite architecte — de l'arrondissement et présenté à l'autorité supérieure qui l'approuve. Le devis estimatif est également approuvé et les réparations sont faites au moyen d'un vote communal et d'un secours de l'état.

Cette maison d'école existe actuellement. Elle est située à l'extrémité Est du village sur le chemin vicinal n° 1, aboutissant à la route départementale n° 10, dont il a été parlé plus haut. Vue de ce côté, la façade a un aspect triste et presque misérable. La façade opposée et donnant au midi, est plus régulière et plus gaie. A voir l'immeuble, on ne se pourrait guère que c'est une maison d'école.

Le rez de chaussée se compose d'une cuisine, d'une Buanderie, d'un chai, et de la Salle d'Assemblée.

Le premier étage se compose de deux chambres à coucher avec un cabinet.

La salle de classe est aussi au rez-de-chaussée, mais indépendante de ce bâtiment. Elle a 39^m x 9^m surface, bien exposée, parfaitement bien aérée, et possède un mobilier scolaire suffisant.

Un préau non couvert et un jardin d'une contenance de 9 ares, sont annexés à la maison d'école.

Une amélioration importante vient d'être apportée à ce bâtiment: tout le rez-de-chaussée a été assaini et on a construit des privis pour les filles. Aujourd'hui la maison d'école est très passable.

La fréquentation scolaire laisse beaucoup à désirer: La loi sur l'obligation n'est ici qu'un fantôme qui n'épouvante personne. Malgré cela l'état de l'instruction n'est pas bien mauvais.

L'école possède une Bibliothèque dont l'origine est due à un vote communal et à un secours de l'état. La fondation remonte à une douzaine d'années seulement. Elle renferme 167 volumes provenant d'une souscription, d'une concession de M. le Ministre de l'Instruction publique, et de plusieurs votes municipaux. 500 prêts environ ont été faits depuis sa fondation.

Le traitement du maître actuel n'est que de 1100 fr. malgré ses 15 années de services.

Enfin la commune a fait tous les sacrifices qu'elle devait faire, tant pour les intérêts des maîtres, que pour ceux de l'enseignement.

Liste

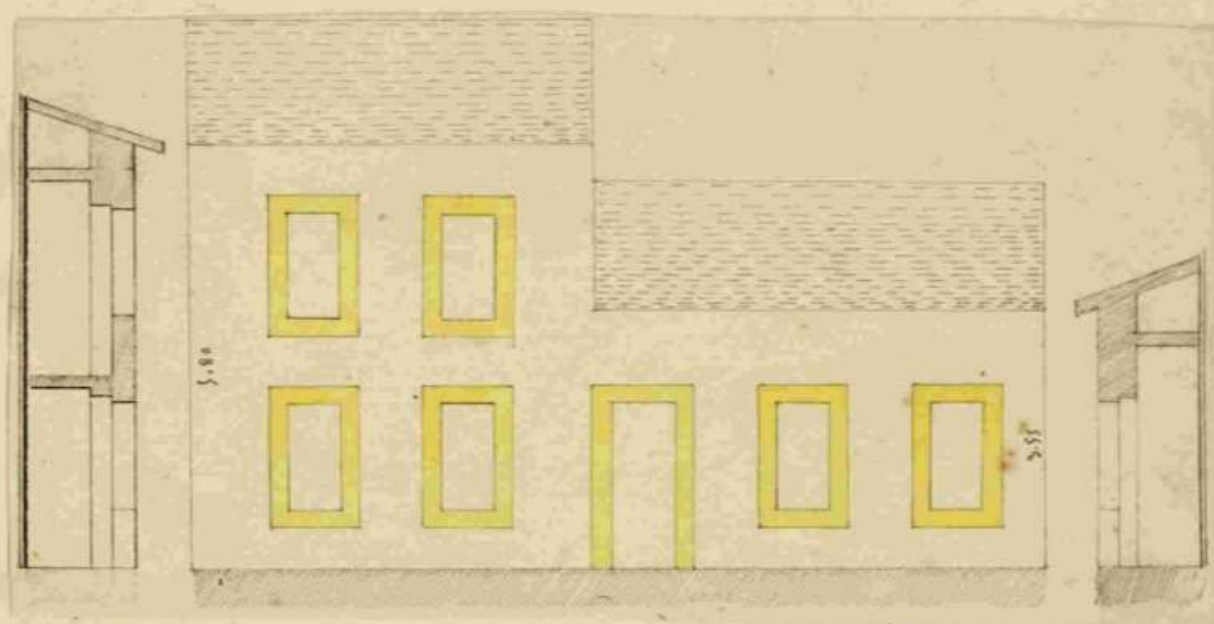
Des Maîtres qui se sont succédé depuis sa fondation,
qui remonte à l'année 1837

1 ^o - Monttraix - - - -	10 ^o - Villa - - - -
2 ^o - Jonquières - - - -	11 ^o - Riabens - - - -
3 ^o - Arignon - - - -	12 ^o - Siardoux - - - -
4 ^o - Merabail - - - -	13 ^o - Faure - - - -
5 ^o - Mercadier - - - -	14 ^o - Sabès - - - -
6 ^o - Petit Jean - - - -	15 ^o - Saffores - - - -
7 ^o - Saffon - - - -	16 ^o - Guillard - - - -
8 ^o - Forgues - - - -	17 ^o - Douilhac - - - -
9 ^o - Razat - - - -	18 ^o - Lavatette - - - -

Fait à Steusterville
Le 10 Mars 1885

L. Institutur
Lavatette

Plans Scolaires

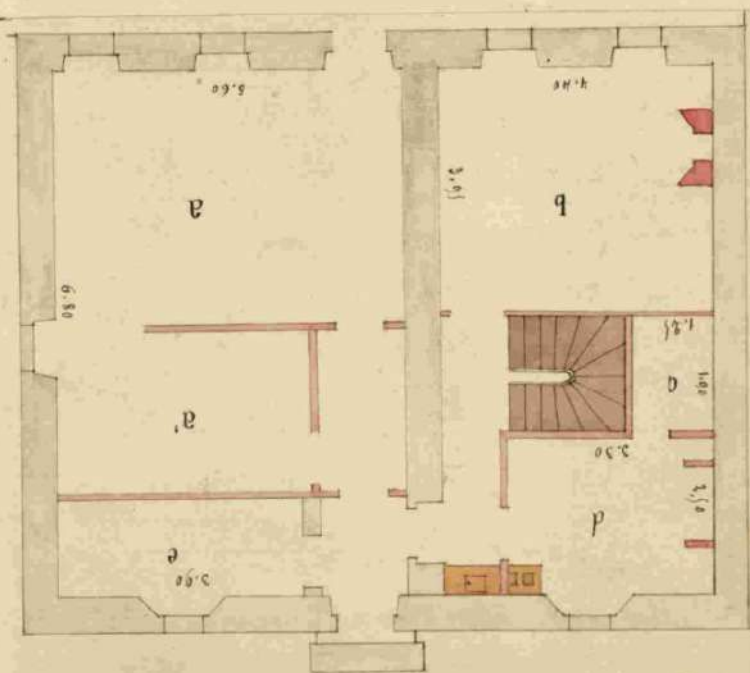


. Facade du Moli. .

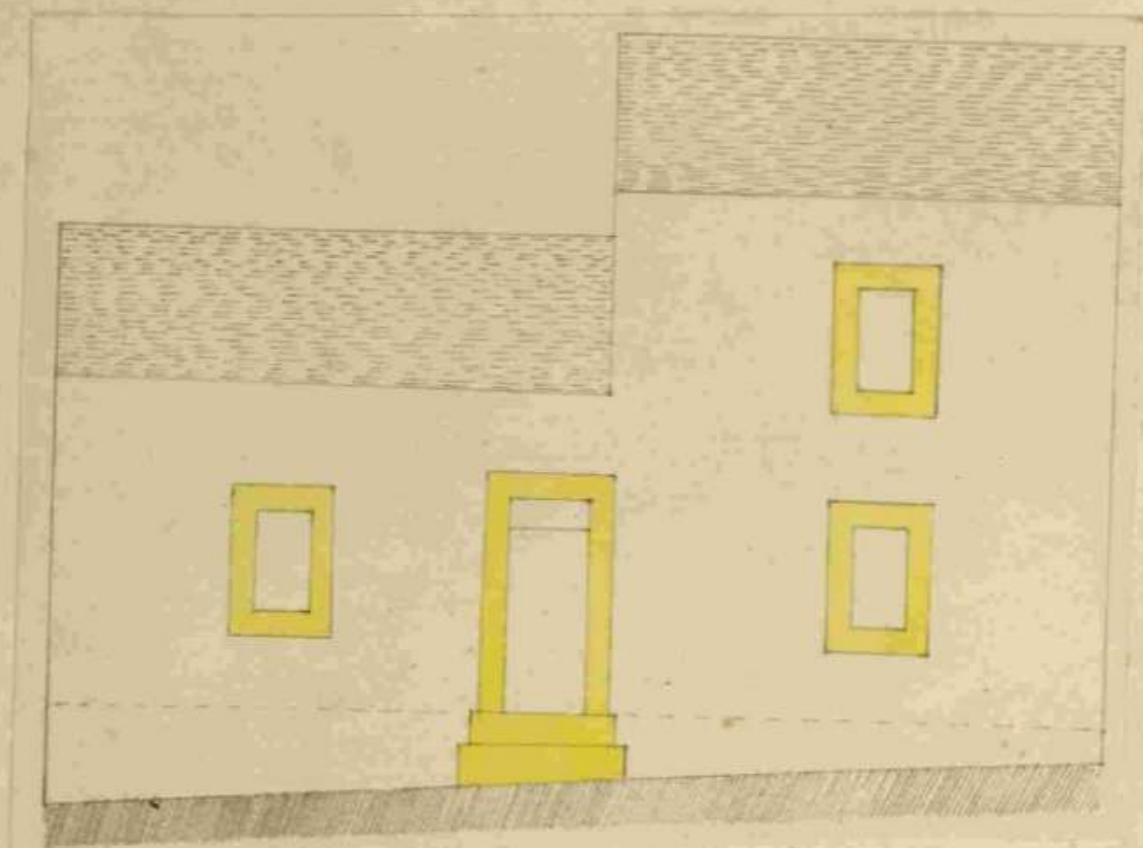


Légende

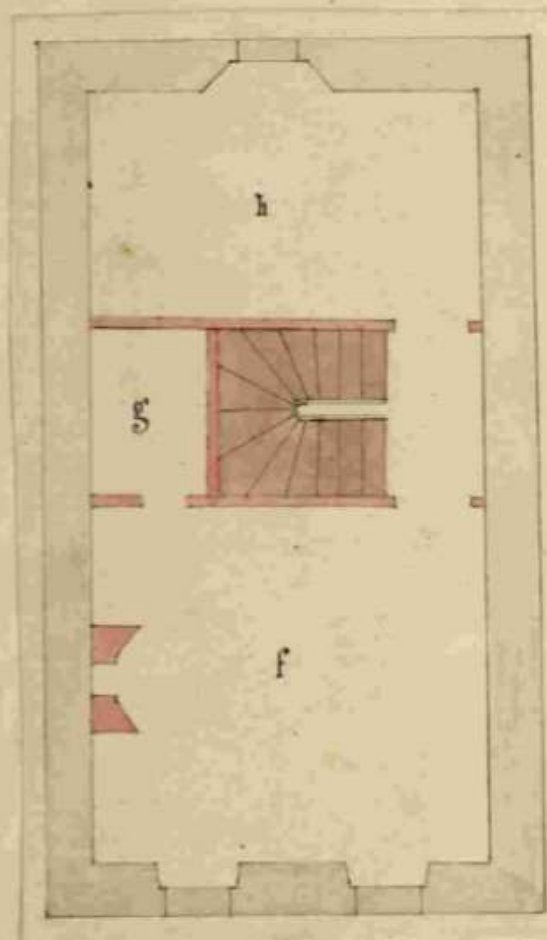
a' - Salle de classe pour les filles - a - 39 m.
pour les garçons - b - Salle d. Mairie -
d - Cuisine - c - chai d'escalier -
n° 1 - Deux puits pour les filles - - -



Rez-de-chaussée.



Facade du nord



1^{er} étage -

Légende

- F - chambre à Coucher -
 h - chambre à Coucher -
 g - Cabinet p. les vêtements -